

# COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

## Procès-verbal du Conseil municipal du 7 février 2025

Membres présents : 12

Agnès THIBAULT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thierry DAPREMONT, Gaëlle FORNETTE, Sébastien GAY, Bruno GROSSI, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL

Absents excusés :

Régis DEXANT – a donné son pouvoir à Agnès THIBAULT

Valérie de SARIAC – a donné son pouvoir à Bruno GROSSI

Annie MANDION

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER

### Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du 06/12/2024
- Point sur les travaux : église, route de Neung et lavoir
- Présentation des travaux 2025
- Travaux château d'eau
- Organisation du réaménagement de l'église : nettoyage du lustre, des tableaux, tri des affaires, répartition des tâches, dates prévisionnelles des interventions
- Clôture des comptes Familles Rurales
- Subvention ADMR
- Retrait de délibération sur l'exonération de la cotisation financière des entreprises
- Course cycliste du grand prix de la Sologne des Etangs : date, organisation, demande de subvention
- Fête du 14 juillet : organisation des festivités
- Demande de subvention du collège de Neung sur Beuvron pour accompagner les collégiens à un voyage en Allemagne et un autre en Espagne
- Communauté de communes de la Sologne des Rivières : avis sur le PLUi en tant que personne publique associée
- Organisation d'une réunion publique concernant la participation citoyenne
- Dates à prévoir : commission Finances, Compte Financier Unique, Budgets
- Questions et informations diverses

**Compte-rendu du conseil municipal du 06/12/2024** : approbation à l'unanimité

### **Point sur les travaux :**

- **Eglise** : l'avancement des travaux à l'intérieur de l'église a révélé de nombreuses surprises, notamment l'état de dégradation avancé des piliers ayant eu pour effet de faire bouger la structure, expliquant l'aspect penché du clocher (flèche de 14 cm) ! Les solutions techniques avancées par l'architecte

et les entreprises induisent des surcoûts (charpente et étayage des 40 tonnes en jeu) dont l'examen est en cours.

Quant à l'aménagement, de nombreux points sont encore en suspens et seront examinés lors d'un prochain conseil.

Cependant, Mme le Maire demande l'aval du Conseil pour les devis qui concernent la sécurité de la structure et engagent le respect du planning des travaux, après vérification de ceux-ci et analyse des moins-values et des plus-values. Accord du Conseil à l'unanimité.

- **Route de Neung** : la fin des travaux permet de réexaminer certaines conditions de circulation, notamment concernant la rue de Vernou ; l'impossibilité de mettre un stop pour cause de manque de place, celle-ci sera limitée en sens unique.
- D'autres stops seront installés selon un plan validé par la DDT (rue G. de la Selle, rue de la Molinière, impasse du Square, impasse des Charmilles)
- **Lavoir** : les travaux devraient être terminés aux alentours de Pâques

#### **Travaux 2025 :**

- **Jeux pour enfants** : le projet, prévu pour des enfants de 1 à 10 ans, occupera une surface de 100 m<sup>2</sup> entre le mur du tennis et le city-stade. Le choix des jeux, le plan présenté, pour un devis de 53 684.55 € HT installation clé en main (entreprise SITE EQUIP), recueillent l'aval du Conseil.
- **Château d'eau** : des travaux rendus nécessaires par une fuite de la cuve, ainsi que diverses réparations pour un montant de 25 000 € TTC, ne devraient toutefois pas interrompre la distribution de l'eau.
- **Route de Saint Viâtre** : les travaux de renforcement de la ligne électrique ont fait l'objet d'une présentation en mairie par le SIDELC.

#### **Organisation du réaménagement de l'église :**

- **Le mobilier et les œuvres classées** stockées en garde-meuble feront l'objet d'une prise en charge au cas par cas
- **Les objets d'une moindre valeur** toutefois stockés *en nombre* dans la grange d'un propriétaire bienveillant, nécessitent un tri avant une remise en état. Ce tri sera fait sur indication du prêtre en charge de la paroisse, par une équipe de bénévoles qui voudra bien se constituer à l'initiative de l'AREM, et ce, courant avril.

**Clôture des comptes de Famille Rurale** : le solde de 2543 € est reversé à la mairie qui, par ailleurs, avait financé le personnel du périscolaire.

**Subvention ADMR** : 0.55 € par habitant, soit 416.90 €. Accord du Conseil

**Retrait de délibération** sur l'exonération de la cotisation foncière des entreprises : dont acte, puisqu'il s'agit d'une compétence communautaire.

**Course cycliste du grand prix de la Sologne des Etangs** : elle aura lieu le samedi 3 mai 2025. Subvention : 0.50 € par habitant soit 379 €.

**Fête du 14 juillet** : le feu d'artifice aura lieu le dimanche 13 juillet au soir avec la participation du Réveil de Marcilly

**Demande de subvention du collège de Neung** pour des élèves de Marcilly : voyage en Allemagne (2 élèves), voyage en Espagne (4 élèves). Le Conseil décide de porter la participation de la commune à hauteur de 75 € par élève.

**Avis sur le PLUi de la CCSR en tant que personne publique associée** : le PLUi ne respectant pas les règles du SCoT voté par le Pays de Grande Sologne (superficie revendiquée : 12.6 ha contre 9.4 ha attribués), le Conseil émet un avis défavorable même si le vote relève de la compétence de la CCSE.

**Organisation d'une réunion publique concernant la participation citoyenne** : la date du 5 juin 2025 a été proposée à la Gendarmerie. En attente de confirmation.

**Dates de conseils municipaux à prévoir :**

Commission Finances : vendredi 28 mars 2025 18h30

Compte Financier Unique : vendredi 4 avril 2025 18h30

Budgets : lundi 14 avril 2025 19h

**Questions et informations diverses :**

- Mise à disposition de la salle des fêtes au bar-brasserie « chez Tiphaine » à titre gracieux : accord du Conseil
- Demande de renforcement de la signalisation de l'école pour des raisons de sécurité : demande prise en compte
- Utilisation de l'application IDELIB par les conseillers pour les convocations au conseil : des progrès, mais il faut que ce soit généralisé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

La secrétaire de séance

Le Maire

